

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze mars à 19 heures 30 mn, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Chantal BOURGEOIS, Tristan GREILLOT Jean-Luc BAUDUIN, Nadine DESBORDES, Aurélien JACQUEMARD, Bruno MARTIN, Annie TISSIER, Maria SOBRAL, Sandra GROSCAUX, Damien VOLEREAU, Déborah MOREAU, Philippe DESVIGNES

Absents excusés : Florence DUBREUCQ pouvoir donné à Jean-Luc BAUDUIN, Sophie ALVES DA COSTA pouvoir donné à Bruno MARTIN

Secrétaire de séance : Tristan GREILLOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13.12.2021

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

COMMUNE

Compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Philippe DESVIGNES Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, **le compte de gestion dressé par Mme Caroline CUIF pour l'année 2021,**

Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE, POUR L'EXERCICE 2021, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

Compte administratif

Le conseil municipal sous la présidence de Mme Annie TISSIER 1^{er} adjoint, déléguée aux finances présentant le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Philippe DESVIGNES, Maire.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour le budget de la commune :

	Résultat à la Clôture de L'exercice 2020 (*)	Part affectée A l'exercice 2020	Résultat de L'exercice 2021 (*)	Résultat de Clôture de 2021 (*)
Investissement	E. 4.228,03	0.00	D -21.805,01	D -17.576,98
Fonctionnement	E 68.156,04	1.386,97	E. 9.763,83	E. 76.532,90
TOTAL	E. 72.384,07	1.386,97	D -12.041,18	E. 58.955,92

(*) E = Excédent, D = Déficit

2) Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus : **13 voix « POUR »**

ASSAINISSEMENT

Compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Philippe DESVIGNES Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, **le compte de gestion dressé par Mme Caroline CUIF pour l'année 2021 ;**

Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires ;

6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE, POUR L'EXERCICE 2021, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

Compte administratif

Le conseil municipal sous la présidence de Mme Annie TISSIER 1^{er} adjoint, déléguée aux finances présentant le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Philippe DESVIGNES, Maire.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour le budget de la commune :

	Résultat à la Clôture de L'exercice 2020 (*)	Part affectée A l'exercice 2020	Résultat de L'exercice 2021 (*)	Résultat de Clôture de 2021 (*)
Investissement	E. 43.923,05	0,00	D - 8.432,58	E 35.490,47
Fonctionnement	E. 73.601,51	0,00	E 24..066,93	E. 97.668,44
TOTAL	E. 117.524,56	0,00	E 15.634,35	E. 133.158,91

(*) E = Excédent, D = Déficit

2) Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus : **13 voix " POUR "**

AFFECTATION DES RESULTATS

COMMUNE

Affectation en réserve R1068 en Investissement **18.552,98 €**

Report en fonctionnement Excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement **57.979,92 €**

ASSAINISSEMENT

Affectation en réserve R1068 en Investissement **556,33 €**

Report en fonctionnement Excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement **97.112,11 €**

RETROCESSION AFR de Flagy : Subvention CC MSL centre de loisirs (exercice 2020) 1.701 €

Le maire indique au conseil municipal que la CC MSL courant décembre 2021 à versé au budget communal la somme de 1.701 € correspondant à la subvention pour l'activité du centre de loisirs de Juillet 2020, et propose d'attribuer ce montant à l'Association Famille Rurale de Flagy en totalité à titre de subvention exceptionnelle à l'article 6574 comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de verser la somme de 1.701 € à titre de subvention exceptionnelle à l'Association Famille Rurale de Flagy, article 6574.

« LE MOULIN » : Révision du prix de vente

Le maire rappelle que la commune souhaite depuis plusieurs années vendre les murs du Moulin, le prix de vente arrêté par la municipalité précédente était fixé à 180.000 € (prix tenant compte du fait des subventions perçues et des travaux à prévoir) il indique avoir demandé au locataire de s'engager sur ce prix de vente, mais à ce jour il n'a pas reçu de confirmation. Il suggère de ramener le prix de vente à la valeur estimée par le service des domaines en 2011 soit 300.000 € occupé.

Le conseil municipal lui propose de faire estimer le bien par une agence spécialisée afin de pouvoir en obtenir un montant plus important et de statuer sur cette question lorsqu'on aura plus d'éléments,

Cette décision est donc reportée à une date ultérieure

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR LE SERVICE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu la nouvelle convention du centre de gestion de Seine et Marne, concernant le service de médecine professionnelle et préventive et lui demande s'il l'autorise à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à signer la convention pour le service médecine professionnelle et préventive avec le centre de gestion de Seine et Marne.

SDESM ADHÉSION DES COMMUNES DE SOUPPES SUR LOING, CHAUCONIN-NEUFMOUTIERS ET NANTOUILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

Vu la délibération n°2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : APPROUVE l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

BIBLIOTHEQUE : ATTRIBUTION D'UN NOM

Le maire indique aux conseillers municipaux que l'ASPF dont il est membre administrateur, a suggéré de nommer la bibliothèque « Claude Mayer » en hommage à celle-ci, compte tenu du fait qu'elle a écrit plusieurs ouvrages sur la commune, et leur demande leur avis.

Ceux-ci demandent le report de cette décision à une prochaine réunion, n'ayant pas le recul nécessaire pour décider.

Cette décision est donc reportée à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les conseillers :

1° qu'il a reçu :

- les remerciements des familles AUPETIT et GAUD pour les fleurs livrées au nom de la commune lors des obsèques
- les remerciements DU FIL AU REVE pour l'octroi de sa subvention pour l'exercice 2021
- le courrier de Villes et Villages Fleuris précisant qu'ils sont dans l'obligation de décaler les visites prévues en 2022 à 2023, suite à la crise sanitaire de 2020
- le courrier du CDSCF-VO sollicitant une subvention pour l'exercice 2022 équivalente à celle de 2021, proposant l'achat groupé entre associations et commune d'un photocopieur couleur, demandant le sauvetage et la restauration des vitraux de l'église

Il est précisé qu'en ce qui concerne la subvention ce sera décidé lors du vote du budget, que pour la photocopieuse le comité des fêtes n'en voit pas l'intérêt vu que les associations doivent faire des affiches sur du papier couleur, enfin pour les vitraux de l'église, nous sommes dans l'attente d'une visite de la DRAC qui pourra nous conseiller pour obtenir les meilleurs financements possibles.

- un mail demandant l'autorisation le 15.05 de faire une étape ravitaillement sur la place pour une randonnée vélo et vtt organisée par la JPME rattachée au CSM de Montereau et sollicitant la mise en place d'un barnum

Le président du comité des fêtes/conseiller municipal indique que le comité des fêtes se chargera du montage du barnum

- un mail du département pour les Espaces Naturels Sensibles précisant que suite au nouveau partenariat de pâturage ovin, il va être posé de nouvelles clôtures de type agricole, et qu'un partenariat avait également été conclu avec la société de chasse

- le courrier de la FNACA l'informant d'un dépôt de gerbe le 19.03 à 15h50 au monument aux morts

Il précise que lui-même sera absent, mais invite les conseillers à s'y rendre

- le courrier concernant le dépôt de dossier de demande de subvention au titre des amendes de police, pour le 28 mars à l'agence routière départementale de Veneux Les Sablons

Le délai étant trop court et n'ayant pas de projet à soumettre il n'est pas donné suite

- deux courriers de la CC MSL

a) proposant un groupement de commandes pour divers marchés et qu'il a opté pour le marché d'entretien de voirie

b) sollicitant la commune pour le prêt de matériel pour la grande fête communautaire des 50 ans du territoire le 16 avril

le président du comité des fêtes/conseiller municipal n'a pas donné suite.

2° il propose une formation/initiation sur « le CIMETIERE » qui n'est pas acceptée le coût en étant trop élevé

3° sollicite l'avis des conseillers pour le devenir de « la fontaine » sur la place

Tout le monde sauf une abstention décide de la retirer vu son état, après le printemps des poètes et avant les apéros concerts

4° rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, et indique qu'il y a lieu de mettre en place un planning pour la tenue du bureau de vote

5° remercie le CDSCF-VO pour les 10 rosiers offerts fin d'année dernière

Puis il laisse la parole aux conseillers :

Il est proposé de voir s'il est possible d'organiser avec le SIRMOTOM une opération broyage de végétaux

Il est indiqué que la commission cimetièrre est dans l'attente de devis pour la végétalisation du cimetière, l'abattage des pins qui sont trop vieux et trop fragiles